

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 avril 2023**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	11	16

**Objet :****Présidence de l'assemblée pour le vote du CA**

L'an deux mille vingt-trois, et le cinq Avril le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 30 Mars 2023

**Présents :** Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre De QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Elisabeth VIOLA, Florian BOISSIN Carole GALINY.

**Absent :** Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

**Absent représenté :** N'fissa BENS Aid (procuration à Cécile FABRE), Sabine HUGUES (procuration à Jacques CORCESSIN), Roland VIOLA (procuration à Nicolas CARTAILLER), Laure ZEROUALI (procuration à Albachir ELKHALFI)

**Secrétaire de séance :** Cécile FABRE.

Considérant que le conseil municipal est présidé par le maire mais que l'article L.2121-14 impose que « dans la séance où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président » et ce, avant les débats ;

Considérant que c'est le maire en exercice qui préside la séance au cours de laquelle le président spécial est élu ;

Monsieur le Maire indique que le vote secret n'est pas obligatoire et propose donc de voter à main levée pour la candidature de Monsieur Pierre DE QUEYLARD, adjoint.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal procède à l'élection.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Monsieur Pierre DE QUEYLARD est élu président de l'assemblée pour le vote du compte administratif 2022.**

Le secrétaire de séance,  
Cécile FABRE

Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

